



PROGRAMME DE FORMATION AIPR ENCADRANT - CONCEPTEUR AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Réf. : SEC-PREV522

Mise à jour : 22/01/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- PUBLIC

Encadrant : Personne intervenant en préparation administrative et technique, en suivi et encadrement des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens (Chefs d'équipes, chefs de chantier, conducteurs de travaux,)

Concepteur : Personne intervenant pour le compte du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

- PREREQUIS

Aucun prérequis.

- OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Renforcer les compétences des encadrants et concepteurs concernant les nouvelles dispositions anti-endommagement des réseaux.

- OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
- Appliquer et faire appliquer la réglementation anti-endommagement issue du guide technique,
- Identifier les risques liés aux dommages aux réseaux dans le cadre de son activité.

- CONTENU DE FORMATION

LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES – LA REGLEMENTATION AIPR : AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Présentation du contexte réglementaire

La réglementation DT – DICT et AIPR

Rappel de la réglementation concernant les interventions dans le domaine public

Les principaux documents

Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement : définitions et glossaire

LES ROLES ET MISSIONS DES INTERVENANTS SUR LES RESEAUX

Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives

La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

Point particulier sur le rôle du Maître d'ouvrage

La formation et l'habilitation des personnels

LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense

Le fonctionnement du système : DT suivie d'une DICT, DT-DICT conjointes

La préparation du projet, la préparation des travaux, l'exécution des travaux

Cas particulier des travaux urgents : ATU (avis des travaux urgents)

Le guide technique : présentation et application

La reconnaissance sur le terrain

Les investigations complémentaires

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.75.72.80
✉ asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ 05.58.91.19.00
✉ asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎ 05.59.46.14.41
✉ asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION AIPR ENCADRANT - CONCEPTEUR AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Réf. : SEC-PREV522

Mise à jour : 22/01/2024

PF.V12 : 22/01/2024

REAGIR FACE A UN INCIDENT/ACCIDENT

La gestion des évènements imprévus mettant en cause la sécurité

Conduite à tenir en cas de dommage

Responsabilités de l'entreprise

- **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'apports individuels de chacun, de retours d'expériences, d'échanges et de mises en situation au travers de cas pratiques.
- Documentation : Documents de référence remis aux stagiaires qui le souhaitent.

- **MODALITES D'EVALUATION**

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : exercices de mise en situation – questionnements – QCM blanc sur la plateforme nationale d'examen
- Examen de compétences par QCM sur tablette (via internet) réalisé en fin de formation, sur la plateforme nationale d'examen gérée par le ministère de la Transition écologique et organisé par le centre d'examen ASFO Adour agréé par le ministère. Un accès spécifique permet de visualiser instantanément les résultats obtenus.
A noter : la connaissance de l'environnement informatique basique facilitera le passage de l'examen par QCM.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

- **FORMATEUR**

Formateur spécialiste du domaine

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Attestation de formation

Attestation de compétences si le stagiaire a réussi l'examen par QCM, délivrée par l'ASFO Adour, conformément au modèle figurant en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. Sur le fondement de cette attestation de compétences, l'employeur peut délivrer à son salarié une AIPR dont le délai de validité ne peut dépasser le délai de validité de l'attestation de compétences.

- **DUREE**

1 jour

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement.

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupea
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION AIPR ENCADRANT - CONCEPTEUR AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

Réf. : SEC-PREV522

Mise à jour : 22/01/2024

PF.V12 : 22/01/2024

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2024 ?
Mont de Marsan	5 avril
Saint Paul les Dax	1 mars / 13 juin / 8 juillet (Complet) / 11 octobre / 15 novembre
Ustaritz	Nous consulter
TARIF	150 € HT (180 € TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

• MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

• INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Chiffres clés Qualité

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

- Formation certifiante

. Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr

/ Recherche libre par certification

- Possibilités de financement

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

- Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

- Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ 05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ 05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎ 05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org